

MODALITÉS DE CLASSEMENT ET PHASES FINALES SAISON 2021-2022

Bureau Fédéral du 9 et 13 avril 2022



Modalités de classement

La plupart des Championnats arrivent ou sont arrivés à leur terme.

Pour rappel, l'article 15 du Règlement COVID-19 prévoit que :

- Si toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100%), le classement sera établi selon les règlements en vigueur ;
- Si le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50% et 100%, le classement sera établi selon les règles du ratio, tel que défini par l'article 16 du présent règlement.

Par conséquent, si des rencontres ne peuvent pas se jouer avant la date de la première rencontre des phases finales (définies dans la slide suivante), le classement de la division concernée sera établie selon les règles du ratio.

Déroulement des phases finales (Haut-Niveau)

Pour les phases finales des compétitions Haut-Niveau suivantes, il y aura obligation de jouer les rencontres aux dates prévues dans le calendrier, et en cas d'empêchement, il y aura forfait* de l'équipe pour la rencontre :

- LF2 : Phase finale (à partir des 1/2 finales)
- NM1 : Phase 3

** Comme stipulé par l'article 12 du Règlement Covid-19, les forfaits prononcés et motivés par des cas positifs à la Covid-19 ne seront pas comptabilisés pour l'application de l'article 15 des RSG (forfait général et pénalités)*

Déroulement des phases finales (hors Haut-Niveau)

Pour les phases finales des compétitions (hors Haut-Niveau) suivantes, il y aura obligation de jouer les rencontres au plus tard durant les week-ends prévus dans le calendrier, et en cas d'empêchement, il y aura forfait* de l'équipe pour la rencontre :

- NM2 : Phase 2 + Finale à 4
- NM3 : Phase 2 + Phase 3 + Finale à 6
- NF1 : Phase 2
- NF2 : Phase 2 + Finale à 4
- NF3 : Phase 2 + Phase 3 + Finale à 6
- U15 Elite et NFU18 Elite : Finale à 4
- NMU18 Elite : Phase 3 + Finale à 4

** Comme stipulé par l'article 12 du Règlement Covid-19, les forfaits prononcés et motivés par des cas positifs à la Covid-19 ne seront pas comptabilisés pour l'application de l'article 15 des RSG (forfait général et pénalités)*

Finales Coupes de France

Aucun report ne pourra être accepté pour les finales des Coupes de France.

Ainsi, si une équipe qualifiée venait à être déclarée forfait pour une finale, le demi-finaliste ayant perdu contre cette équipe sera repêché pour la finale ; si cette équipe ne peut pas non plus prendre part à la finale, le second demi-finaliste sera alors repêché.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

